



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 avril 2021

Français
Original : anglais

Session annuelle de 2021

7-11 juin 2021, New York

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Rapport annuel de la Directrice exécutive

Fonds des Nations Unies pour la population

Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Le présent rapport analyse les progrès accomplis dans la réalisation des résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, au cours de son avant-dernière année de mise en œuvre. Il doit être lu parallèlement au rapport statistique et financier de 2021 (DP/FPA/2021/4 [Part I]/Add.1), dans lequel figurent des renseignements détaillés sur les dépenses budgétaires du FNUAP.

Il décrit également les résultats obtenus en 2020 dans le cadre de la riposte à la pandémie de coronavirus (COVID-19), ainsi que les interventions conjointes menées par les autres entités des Nations Unies.

Le FNUAP a obtenu des résultats en net progrès lors de l'avant-dernière année de son plan stratégique. Le présent rapport fait le point sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Les annexes du rapport, disponibles sur le site Internet du Conseil d'administration du FNUAP, fournissent des analyses et des informations détaillées sur les progrès accomplis.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- a) prendre note des documents qui constituent le rapport de la Directrice exécutive pour 2020 : (DP/FPA/2021/4 [Part I, Part I/Add.1 et Part II]) ;
- b) noter avec satisfaction les progrès accomplis par le FNUAP dans la réalisation des résultats du plan stratégique pour la période 2018-2021, au cours de son avant-dernière année de mise en œuvre.

Remarque : Le présent document a été établi dans son intégralité par le FNUAP.

21-06719X (F)



Merci de recycler



Table des matières

I.	Synthèse.....	3
II.	Contexte de 2020 : répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la réalisation des trois résultats transformateurs escomptés.....	6
III.	Riposte du FNUAP à la pandémie de COVID-19	7
IV.	Résultats obtenus en 2020	9
V.	Élaboration du nouveau plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025	29

Annexes

Annexe 1 :	Output scorecard and indicator updates, 2020 (Tableaux de bord et indicateurs actualisés pour 2020)
Annexe 2 :	UNFPA Humanitarian Update, 2020 (Mise à jour humanitaire du FNUAP, 2020)
Annexe 3 :	Implementation of global and regional interventions, 2020 (Mise en œuvre des interventions mondiales et régionales en 2020)
Annexe 4 :	Implementation of General Assembly resolution 71/243 on the quadrennial comprehensive policy review of operational activities for development of the United Nations system, 2020 (Mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2020)
Annexe 5 :	Implementation of the common chapter of the strategic plan, 2020 (Mise en œuvre du chapitre commun du plan stratégique pour 2020)

Les annexes sont disponibles sur le [site Internet du Conseil d'administration du FNUAP](#).

I. Synthèse

1. Le présent rapport analyse les progrès accomplis dans la réalisation des résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, au cours de son avant-dernière année de mise en œuvre. Le plan stratégique actuel est le premier de trois plans stratégiques successifs sur lesquels s'appuiera le FNUAP pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 connexe et à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Les deux prochains plans stratégiques couvriront les périodes 2022-2025 et 2026-2029.
2. Le présent rapport traite en outre des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi que des contributions des interventions mondiales et régionales du FNUAP visant à atteindre les résultats du plan stratégique. Il décrit les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan stratégique en 2020.
3. Malgré les perturbations provoquées par la pandémie de COVID-19, le FNUAP a progressé dans la réalisation des trois résultats transformateurs du plan stratégique, qui consistent à mettre fin a) aux décès maternels évitables, b) à la non-satisfaction des besoins en matière de planification familiale et c) à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages des enfants, les mariages précoces et les mariages forcés. La figure 1 met en évidence certains des progrès majeurs accomplis entre 2018 et 2020.

Figure 1
Résultats majeurs obtenus entre 2018 et 2020



* Résultats estimés à partir de la distribution de produits de planification familiale du FNUAP

Plus de résultats disponibles à l'adresse : www.unfpa.org/data/results

** Pour l'année 2020 uniquement

4. La pandémie de COVID-19 a entravé la réalisation, à l'horizon 2030, de trois résultats transformateurs. Cependant, l'analyse des résultats de 2020 montre que, dans l'ensemble, les efforts déployés par le FNUAP en vue d'obtenir les produits définis dans son plan stratégique ont suivi une tendance positive en comparaison à 2019.

5. Les produits liés a) aux effectifs en personnel, b) aux compétences et aux capacités des adolescentes et des jeunes et c) à la violence basée sur le genre ont fait l'objet de progrès significatifs vers la réalisation des cibles pour 2020. Cette évolution est le fruit des efforts visant a) à former et déployer un plus grand nombre d'agents de santé pour faire face à la pandémie de COVID-19, b) à mobiliser les jeunes dans la riposte à la pandémie et c) à encourager les signalements de violence basée sur le genre (voir le tableau 1).

6. La pandémie a principalement affecté les cibles des indicateurs de résultats étroitement liés aux politiques et aux cadres de redevabilité, aux données et aux chaînes d'approvisionnement. Cette situation s'explique par a) la difficulté de fournir des contraceptifs aux bénéficiaires du « dernier kilomètre », b) l'incidence de la pandémie sur le fonctionnement des systèmes d'information de gestion logistique, c) les difficultés à mobiliser les parties prenantes dans les interventions politiques, et d) les obstacles au recueil et à l'analyse de données, notamment avec la fermeture des bureaux de statistique.

Tableau 1
Tableau de bord des produits du plan stratégique pour 2019 et 2020

Résultats en matière de développement		2019 cible réalisation	2020 cible réalisation	Tendance
1	Politiques de santé sexuelle et reproductive pour les personnes les plus défavorisées	65 %	70 %	Positive
2	Prestation de services intégrés en matière de santé sexuelle et reproductive	89 %	73 %	Négative
3	Personnel de santé	61 %	85 %	Positive
4	Distribution de produits de santé sexuelle et reproductive	102 %	52 %	Négative
5	Responsabilité en matière de santé sexuelle et reproductive	85 %	96 %	Positive
6	Compétences et capacités des adolescents et des jeunes	66%	85 %	Positive
7	Politiques relatives aux jeunes et aux adolescents	108 %	52 %	Négative
8	Leadership et participation des jeunes	96 %	103 %	Positive
9	Lois et politiques en faveur de l'égalité des genres	60 %	58 %	Négative
10	Normes socioculturelles et de genre	76 %	79 %	Positive
11	Prévention et élimination de la violence basée sur le genre	82 %	133 %	Positive
12	Élimination des pratiques néfastes	80 %	94 %	Positive
13	Systèmes de données démographiques	87 %	85 %	Négative
14	Informations démographiques	107 %	113 %	Positive

7. Des mécanismes de riposte au COVID-19 efficaces et efficients ont permis au FNUAP et à ses partenaires de maintenir les progrès du plan stratégique, notamment grâce aux démarches suivantes :

- (a) mettre en œuvre une riposte à la pandémie de COVID-19 à l'échelle de l'organisation ;
- (b) considérer la pandémie comme une crise prolongée, en mettant l'accent sur la résilience, la flexibilité et la réactivité des activités, des programmes et des politiques ;
- (c) déployer rapidement le plan d'intervention international du FNUAP, en définissant des priorités stratégiques pour faire face à la pandémie ;
- (d) coordonner la riposte à la pandémie de COVID-19 du FNUAP avec les activités d'autres organismes des Nations Unies, à tous les niveaux ;
- (e) mobiliser 94,8 millions de dollars en ressources supplémentaires pour appuyer la riposte du FNUAP à la pandémie de COVID-19 ; plus d'un quart du financement de la riposte du FNUAP à la pandémie de COVID-19 venait des Nations Unies.

8. La pandémie de COVID-19 a également été l'occasion pour le FNUAP de déployer à grande échelle ses programmes et ses opérations. En 2020, davantage de programmes et d'initiatives opérationnelles ont été mis en œuvre conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies. La même année, la proportion de bureaux du FNUAP intégrant des mesures de préparation minimum s'élevait à 80 %, contre 60 % en 2019. Le nombre de bureaux s'intéressant en priorité à l'innovation a également augmenté. La section III du présent rapport fournit une analyse détaillée des résultats obtenus par le FNUAP dans le cadre des efforts déployés pour faire face à la pandémie.

9. En 2021, le FNUAP et ses partenaires de mise en œuvre s'intéresseront principalement à la riposte immédiate à la pandémie de COVID-19 et aux efforts de relèvement à la sortie de la crise, et s'appuieront sur les enseignements tirés en 2020. Le FNUAP a commencé l'élaboration de son nouveau plan stratégique pour 2022-2025, lequel vise à accélérer la réalisation des résultats transformateurs escomptés. Ce nouveau plan permettra également au Fonds et à ses partenaires de mieux faire face aux incertitudes et aux catastrophes à venir, et de mieux s'en relever.

II. Contexte de 2020 : répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la réalisation des trois résultats transformateurs escomptés

10. L'année 2020 a marqué le premier anniversaire du Sommet de Nairobi, qui a célébré les 25 ans de la CIPD (CIPD25). Organisé par le gouvernement du Danemark et du Kenya, en collaboration avec le FNUAP, ce Sommet visait à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Elle a également marqué le 25^e anniversaire de la Plateforme d'action de Beijing, un événement majeur pour l'égalité des genres. Cependant, la pandémie de COVID-19 pourrait menacer même les avancées des décennies passées.

11. Il s'agit en effet de la plus importante crise humanitaire depuis que le FNUAP a vu le jour, il y a 52 ans. Il s'agit également d'une crise socioéconomique et politique d'envergure mondiale portant atteinte aux droits fondamentaux. Les besoins humanitaires observés à travers le monde ont doublé entre 2019 et 2020.

12. Au moment de rédiger le présent rapport, la pandémie de COVID-19 a fait 3,1 millions de morts, tandis que plus de 147 millions de personnes ont été infectées. Si les femmes et les filles en sont les plus touchées, la pandémie a également eu de graves répercussions pour les populations les plus défavorisées, notamment les jeunes, les personnes âgées, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les personnes handicapées, les migrants et les réfugiés. Elle a en effet exacerbé les inégalités préexistantes, eu des conséquences sanitaires et économiques préoccupantes pour les femmes et multiplié les signalements de cas de violence basée sur le genre.

13. On s'attend à ce que la pandémie de COVID-19 fasse tomber 71 millions de personnes dans l'extrême pauvreté. Qui plus est, elle accentuera certainement la pauvreté des femmes. Elle a déjà fait augmenter le travail domestique non rémunéré effectué par ces dernières.

14. La pandémie a mis au jour les vulnérabilités et exacerbé les inégalités entre les pays en développement et les pays développés, et au sein même de leurs frontières, touchant le plus durement les personnes les plus défavorisées et les plus vulnérables. Elle a entravé la réalisation des trois résultats transformateurs visés et, dans certains cas, inversé les progrès.

15. S'agissant des projets du FNUAP, les services de planification familiale de 115 pays à revenu faible ou intermédiaire ont été interrompus pendant 3,6 mois, en moyenne, une situation ayant affecté quelque 12 millions de femmes et entraîné pas moins de 1,4 million de grossesses non désirées. À chaque période de confinement de trois mois et en supposant des niveaux d'interruption élevés, on estime que jusqu'à deux millions de femmes supplémentaires pourraient ne pas avoir accès aux méthodes de contraception modernes dont elles ont besoin. Une récente enquête des Nations Unies a révélé que les services de contraception ont été interrompus dans sept pays sur dix.

16. La pandémie de COVID-19 risque de compromettre les actions déployées pour mettre fin à la violence basée sur le genre. Elle a en effet limité les efforts de prévention et de protection, notamment l'accès aux services sociaux et aux soins, et multiplié les cas de violence contre les femmes. La pandémie de COVID-19 pourrait faire reculer de près d'un tiers les avancées de la lutte contre la violence basée sur le genre d'ici à 2030. À chaque période de confinement de trois mois, on pourrait dénombrer 15 millions de cas supplémentaires de violence basée sur le genre. En 2020, le Secrétaire général des Nations Unies a appelé à un cessez-le-feu et à la « paix dans les foyers » face à un déferlement de violence au sein du couple durant les périodes de confinement dues à la pandémie de COVID-19.

17. Les bouleversements liés à la pandémie de COVID-19 pourraient faire reculer de près d'un tiers les avancées de la lutte contre les mutilations génitales féminines d'ici à 2030. En raison de l'interruption des programmes de prévention, on estime que deux millions de mutilations pourraient avoir lieu au cours des dix prochaines années – des mutilations qui, sans ce retard, auraient été évitées.

18. En 2020, la pandémie a eu des effets dévastateurs sur la vie, la santé et le bien-être des adolescentes et des jeunes (interruption de l'activité professionnelle, de l'éducation, aussi bien formelle qu'informelle, des services sanitaires et sociaux, etc.). Outre les vastes conséquences économiques de la pandémie, ces facteurs devraient entraîner 13 millions de mariages d'enfants supplémentaires entre 2020 et 2030, autant de mariages qui n'auraient pas eu lieu en temps normal. Il sera possible de limiter les éventuelles répercussions à moyen et long termes uniquement si des mesures adéquates sont prises afin de garantir aux adolescents et aux jeunes leurs droits fondamentaux à la santé, la sécurité, la liberté de choix et la représentation.

III. Riposte du FNUAP à la pandémie de COVID-19

19. En 2020, le FNUAP a su faire face à la pandémie de COVID-19 avec réactivité et détermination. Il a déclenché ses mesures d'intervention avec deux objectifs en vue : garantir la continuité des services et sauver des vies.

20. En avril 2020, le FNUAP a déployé un plan d'intervention international, qui s'articulait autour de trois priorités stratégiques : a) poursuivre les services de santé sexuelle et reproductive, en garantissant notamment la protection des agents de santé ; b) lutter contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes ; et c) maintenir l'approvisionnement en contraceptifs et autres produits de santé reproductive.

21. Les programmes de pays du FNUAP ont également été adaptés pour faire face à la pandémie. Les rapports annuels de 2020 émanant des bureaux de pays indiquent que 74 % des pays de programme du FNUAP ont maintenu ou élargi la prestation de services de planification familiale à l'échelle communautaire, tandis que 91 % ont maintenu ou élargi les interventions de prévention de la violence basée sur le genre.

22. Les pays de programme du FNUAP ont également permis de garder ouverts les lieux sûrs réservés aux survivants de violence basée sur le genre. En décembre 2020, plus de 88 % des pays ont en effet veillé à ce qu'aucun de ces espaces ne ferme, voire à en ouvrir de nouveaux, tandis que 71 % se sont efforcés de garantir aux femmes un accès à la justice par l'intermédiaire des services de police et de justice chargés de lutter contre l'impunité des auteurs de violences et de protéger les femmes et les enfants (figures 2 et 11).

23. L'enquête du FNUAP sur les activités de préparation et de riposte à la pandémie de COVID-19 a révélé que 84 % de ses pays de programme disposaient de plans complets d'intervention et de relèvement. Par ailleurs, 80 % de ces plans comprenaient des mesures visant à protéger les personnes handicapées et à garantir leur accès aux services de santé ; 71 % prévoyaient quant à eux des mesures similaires adaptées aux personnes âgées.

Figure 2
Résultats de la riposte du FNUAP à la pandémie de COVID-19



24. Une approche coordonnée avec les autres organismes des Nations Unies a permis au FNUAP de faire face aux conséquences de la pandémie et de s'en relever de manière efficace. À la fin de l'année 2020, 71 % des pays de programme du FNUAP disposaient d'un mécanisme de coordination multisectoriel fonctionnel pour appuyer les interventions de santé sexuelle et reproductive déployées en vue de faire face à la pandémie, tandis que 72 % des pays disposaient d'un mécanisme de coordination adapté à la violence basée sur le genre, et 63 %, d'un groupe de travail multisectoriel chargé de satisfaire les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

25. Qui plus est le FNUAP :

- faisait partie intégrante du plan d'intervention coordonné des Nations Unies ;
- a siégé au Comité consultatif sur le Fonds d'intervention et de relèvement COVID-19 des Nations Unies ;
- a étayé le plan stratégique de préparation et de riposte à la pandémie de COVID-19 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ;

- (d) a dirigé ou codirigé les sections relatives à la santé maternelle, aux jeunes et à l'égalité des genres du plan de réponse socioéconomique des Nations Unies et le plan international d'intervention humanitaire.
26. Le FNUAP a joué un rôle clé dans la lutte contre la pandémie, aussi bien au niveau régional qu'international. En 2020, il a diffusé plus de 40 notes techniques aux niveaux mondial et régional ainsi que des supports d'orientation relatifs aux activités de riposte et de relèvement déployées pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19.
27. Grâce à ces activités, le FNUAP a tiré plusieurs enseignements sur :
- (a) l'importance de la préparation et du renforcement de la résilience aux niveaux national, institutionnel, communautaire, familial et individuel ;
 - (b) l'importance des efforts d'adaptation et de décentralisation dans les contextes en mutation et durant les crises ;
 - (c) la nécessité d'adopter des pratiques opérationnelles flexibles pour faire face aux incertitudes ;
 - (d) l'importance des mécanismes sollicitant les retours de la communauté en période de pandémie. D'après les données du FNUAP, seuls 55 % des pays de programme du FNUAP disposent de tels mécanismes ;
 - (e) la nécessité de recueillir davantage de données ventilées par sexe et par âge pour comprendre toute l'ampleur des conséquences de la pandémie de COVID-19 ;
 - (f) la nécessité d'élaborer des politiques et des programmes tenant compte de la dimension de genre et de l'âge des personnes qu'ils ciblent ;
 - (g) la nécessité d'augmenter les investissements en faveur de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques ;
 - (h) l'importance d'appuyer en priorité les moyens de subsistance, une première étape pour se relever de la pandémie ;
 - (i) les occasions à saisir en raison des perturbations provoquées par la pandémie, notamment grâce à des solutions innovantes, un esprit créatif et un changement rapide.
28. Le FNUAP incorporera les enseignements susmentionnés dans son nouveau plan stratégique pour 2022-2025.

IV. Résultats obtenus en 2020

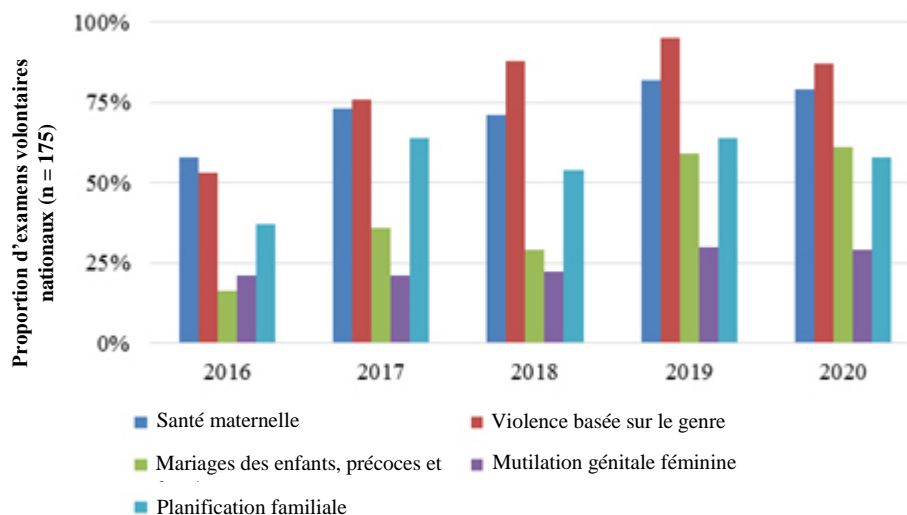
A. État des trois résultats transformateurs

29. Des progrès considérables ont été accomplis durant les trois premières années de mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021. Toutefois, à moins que les progrès s'accélèrent, la communauté internationale ne sera pas en mesure d'atteindre ces résultats transformateurs d'ici à 2030.

30. L'intégration de ces résultats transformateurs dans les cadres de développement mondiaux, régionaux et nationaux a progressé. En 2020, tous les nouveaux programmes de pays du FNUAP se sont engagés à atteindre au moins l'un de ces trois résultats transformateurs. Presque tous les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable élaborés en 2020 ont tenu compte de ces résultats transformateurs.

31. Les examens volontaires nationaux s'y sont par ailleurs intéressés en priorité. Une analyse de 175 examens volontaires nationaux réalisés entre 2016 et 2020 a révélé que : a) 75 % d'entre eux tenaient compte des questions liées à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation ; b) 83 %, de questions liées à la violence basée sur le genre ; c) 43 %, des mariages des enfants, des mariages précoces et des mariages forcés ; et d) 25 %, des mutilations génitales féminines.

Figure 3
Inclusion des trois résultats transformateurs dans les examens volontaires nationaux entre 2016 et 2020



Source : analyse du FNUAP

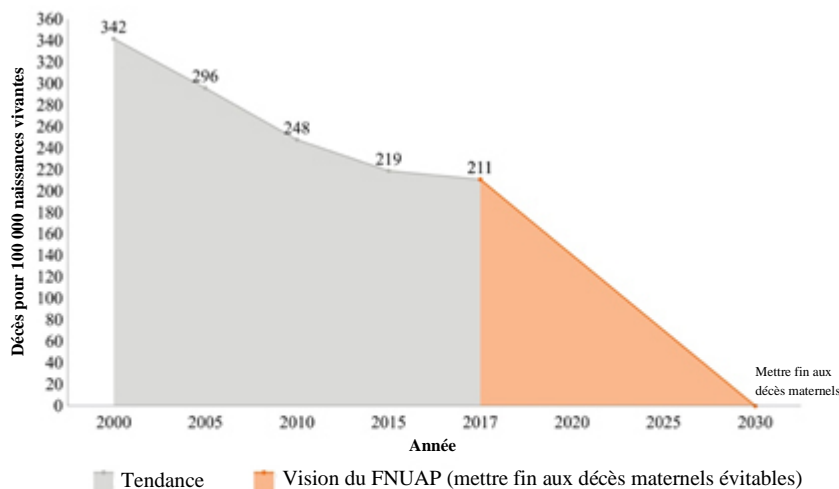
32. Plusieurs pays ont intégré les engagements qu'ils ont volontairement pris à l'occasion du Sommet de Nairobi dans leurs politiques et programmes nationaux. Cette démarche visait à accélérer la réalisation des résultats transformateurs ainsi que la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD à l'échelle nationale.

33. En 2020, 96 % des pays de programme du FNUAP – sur les 68 qui ont soumis un rapport cette même année – ont pris des mesures de suivi de la mise en œuvre de leurs engagements volontaires à l'échelle nationale. La même année, le FNUAP a créé la Commission de haut niveau pour le suivi du Sommet de Nairobi sur la CIPD25, chargée de surveiller la concrétisation des engagements volontaires qui ont été pris en vue d'accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs escomptés et la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

Mettre un terme aux décès maternels évitables

34. Le nombre de décès maternels est passé de 451 000 à 295 000 entre 2000 et 2017, soit une diminution de 38 %. Au niveau mondial, le risque de décès maternel pour une adolescente de 15 ans a diminué de près de la moitié au cours de la même période. Selon les estimations, le pourcentage de femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans) décédant de causes liées à la maternité était de 9,2 % en 2017, soit une diminution de 26,3 % depuis 2000.

Figure 4
Évolution de la mortalité maternelle



Remarque : il est ici supposé que tous les décès maternels sont évitables.

Cible des objectifs de développement durable – réduire le taux mondial de mortalité maternelle à moins de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes

35. Les efforts de réduction de la mortalité maternelle ne permettent toujours pas d’atteindre le niveau défini dans la cible des objectifs de développement durable en la matière (à savoir moins de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes) ni d’obtenir le résultat transformateur visant à mettre un terme aux décès maternels évitables d’ici à 2030. D’après les estimations des Nations Unies, les taux de mortalité maternelle pourraient augmenter à la sortie de la crise liée à la pandémie de COVID-19. Par exemple, le taux de mortalité maternelle pourrait augmenter dans 14 pays de la région Asie et Pacifique, où la situation est déjà préoccupante, et passer de 184 décès pour 100 000 naissances vivantes (taux de référence pour 2020) à 214 ou 263 décès pour 100 000 naissances vivantes selon le meilleur et le pire scénarios possible, respectivement.

36. Même avant la pandémie de COVID-19, il était estimé que les pays auraient besoin de 103,6 milliards de dollars entre 2020 et 2030 pour mettre un terme aux décès maternels évitables d’ici à 2030.

Encadré 1

Les avantages, en matière de coûts, d’investir en faveur des résultats transformateurs escomptés dans les petits États insulaires en développement

En 2020, le FNUAP a mené une étude de rentabilité sur la réalisation des résultats transformateurs visés dans les petits États insulaires en développement.

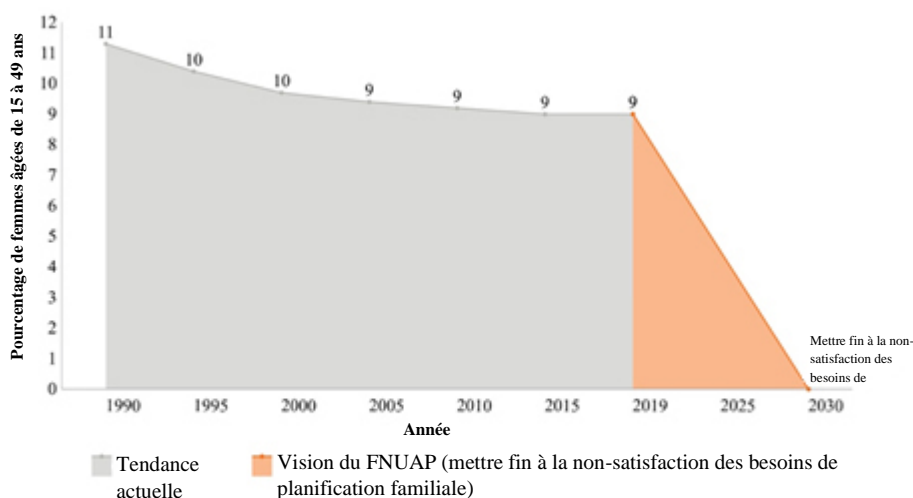
Entre 2020 et 2030, cinq pays de la sous-région Pacifique auront besoin d’un investissement cumulatif supplémentaire de 13,4 millions de dollars pour prévenir les décès maternels et néonataux, les mortinaissances et les grossesses non désirées, réalisant ainsi des économies 11 fois supérieures à cette somme (soit d’un montant de 149,7 millions de dollars).

Entre 2020 et 2030, quatre pays de la sous-région Caraïbes auront quant à eux besoin d’un investissement cumulatif supplémentaire de 18,8 millions de dollars pour prévenir les décès maternels et néonataux, les mortinaissances et les grossesses non désirées, réalisant ainsi des économies 20 fois supérieures à cette somme (soit d’un montant de 375,4 millions de dollars).

Mettre fin à la non-satisfaction des besoins de planification familiale

37. Au niveau mondial, l'incapacité à répondre aux besoins de planification familiale a diminué, passant de 11,3 % à 9 % entre 1990 et 2019.

Figure 5
Évolution des besoins non satisfaits de planification familiale



38. Cependant, à travers le monde, près d'une femme en âge de procréer sur dix n'a pas accès à la planification familiale : celles-ci souhaiteraient éviter ou retarder une grossesse, mais n'utilisent aucun moyen de contraception. Sur les 885 millions de femmes résidant dans des pays en développement qui ne souhaitent pas tomber enceintes, plus de 200 millions d'entre elles n'ont pas accès ou ne souhaitent pas avoir accès aux informations et aux services en matière de contraception. Pour mettre fin à la non-satisfaction des besoins de planification familiale d'ici à 2030, la communauté internationale doit investir 59,9 milliards de dollars.

39. Les adolescents, en particulier, ont d'importants besoins non satisfaits en matière de soins de santé sexuelle et reproductive. Depuis 2000, le nombre de femmes âgées de 15 à 19 ans qui n'ont pas accès à la planification familiale a diminué ou est demeuré stable dans la plupart des régions du monde.

Mettre un terme à la violence basée sur le genre et à toutes les pratiques néfastes, y compris les mutilations génitales féminines et les mariages des enfants, les mariages précoces et les mariages forcés

40. Un examen des données démographiques sur la prévalence de ces pratiques recueillies auprès des femmes âgées de 15 ans et plus entre 2000 et 2018 indique qu'environ 736 millions de femmes – soit près d'une sur trois – ont subi des violences au sein de leur couple ou des violences sexuelles de la part d'un autre homme que leur partenaire, ou les deux, au moins une fois dans leur vie. Plus de 640 millions de femmes âgées de 15 ans et plus (soit 26 %) ont subi des violences au sein de leur couple.

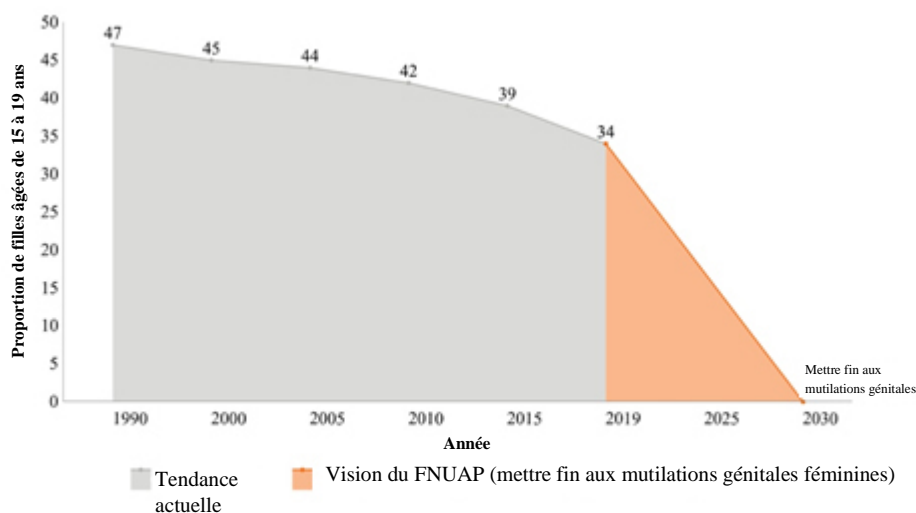
41. Parmi les filles âgées de 15 à 19 ans qui ont été en couple, près d'une sur quatre (soit 24 %) a subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime ou de son mari.

42. Pour mettre fin à la violence basée sur le genre d'ici à 2030, 32,5 milliards de dollars d'investissements supplémentaires sont nécessaires.

43. La prévalence de ce type de violence recule avec l'âge, mais persiste chez les femmes âgées et les femmes handicapées, qui, tout en étant exposées à la violence au sein de leur couple, sont plus susceptibles que les autres de subir des violences de la part de leurs enfants adultes. À l'échelle mondiale, près de 137 femmes sont tuées chaque jour par un membre de leur famille.

44. Depuis l'année 2000, les mutilations génitales féminines ont diminué de 25 %. Dans les 30 pays disposant de données représentatives à l'échelle nationale sur la prévalence de cette pratique, environ une fille âgée de 15 à 19 ans sur trois en a été victime à l'heure actuelle, contre presque une sur deux en 2000.

Figure 6
Évolution des mutilations génitales féminines



45. De nos jours, plus de 200 millions de femmes et de filles ont subi des mutilations génitales féminines. En l'absence d'action concertée et accélérée, ce sont 48 millions de filles supplémentaires qui pourraient y être exposées d'ici à 2030. Cette pratique recule à un rythme inégal. Les progrès doivent être dix fois plus rapides si l'on veut atteindre la cible mondiale relative à l'élimination des mutilations génitales féminines d'ici à 2030. Le coût total des interventions pour 2020-2030 serait de 2,4 milliards de dollars pour les 31 pays où la situation est la plus préoccupante.

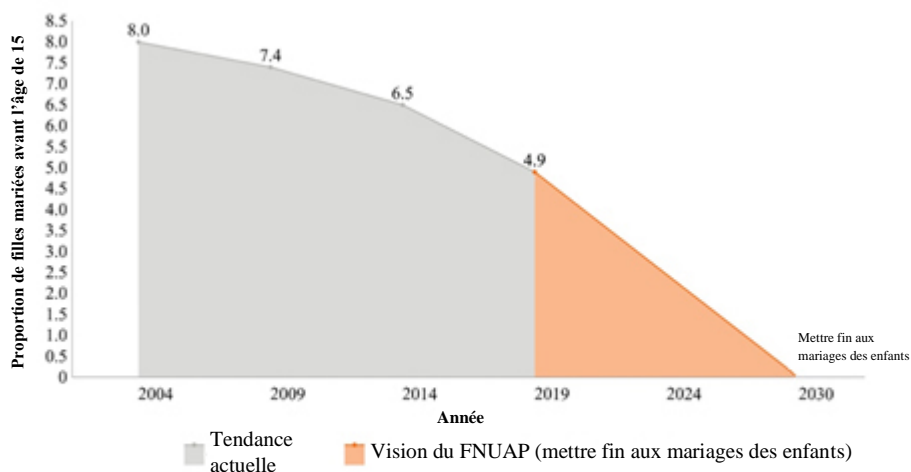
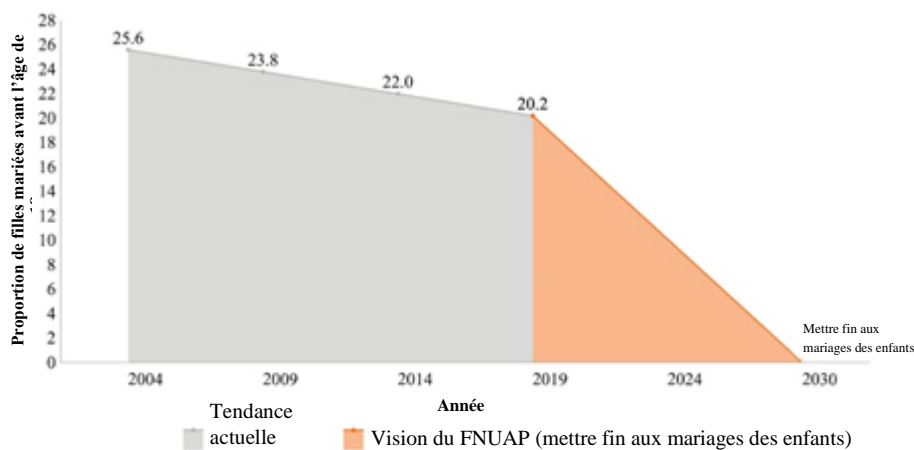
46. On estime à 12 millions le nombre de filles mariées enfants chaque année. À l'heure actuelle, on dénombre environ 650 millions de filles et de femmes à travers le monde qui ont été mariées alors qu'elles étaient encore enfants. Le mariage des enfants est quant à lui en recul. Au cours des dix dernières années, la proportion de jeunes femmes mariées enfants est passée d'une sur quatre à près d'une sur cinq, soit une réduction de 15 %.

47. Avant la pandémie, l'Asie du Sud enregistrait les progrès les plus importants de ces dix dernières années à cet égard ; dans cette région, le risque qu'une fille soit mariée avant l'âge de 18 ans avait diminué de plus d'un tiers. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la prévalence de cette pratique est demeurée stable pendant des décennies, avec des niveaux aussi élevés que 25 ans plus tôt. En Afrique subsaharienne, les taux enregistrés reculaient modérément. C'est en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, la région la plus fortement touchée par ce phénomène, que les progrès ont été les plus lents. L'accroissement démographique menace de faire augmenter le nombre d'enfants mariées en Afrique subsaharienne ces prochaines années.

48. Le taux de diminution du mariage des enfants actuellement observé reste insuffisant pour atteindre l'objectif fixé pour 2030. Si ce recul ne s'accélère pas, plus de 150 millions de filles de moins de 18 ans supplémentaires seront mariées d'ici à 2030. Pour atteindre la cible fixée pour 2030, les progrès doivent être 12 fois plus rapides.

49. Pour éliminer le mariage des enfants d'ici à 2030, les pays prioritaires fortement touchés par cette pratique doivent mobiliser 24,1 milliards de dollars supplémentaires.

Figure 7
Évolution de la pratique du mariage des enfants



50. Pour accélérer la réalisation des résultats transformateurs, le FNUAP et ses partenaires ont reconnu l'importance a) d'intégrer les résultats transformateurs à la couverture sanitaire universelle ; b) d'intégrer les résultats transformateurs aux cadres socioéconomiques et de mobiliser des ressources internationales et nationales, publiques et privées, supplémentaires ; c) d'appliquer une approche plus adaptée à la mise en œuvre des résultats ; d) de s'efforcer davantage de venir en aide aux plus défavorisées en priorité ; et e) de sensibiliser à l'urgence d'accélérer la réalisation des résultats transformateurs grâce à un « appel à l'action ».

B. Progrès vers l'obtention des résultats du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021

Résultat 1 : Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive et exercent pleinement leurs droits en matière de procréation sans contrainte, discrimination, ni violence.

Le résultat 1 contribue aux objectifs de développement durable suivants :



51. Au début de l'année 2020, des progrès notables ont été observés à travers le monde en faveur d'une plus grande utilisation des services intégrés de santé sexuelle et reproductive. Au cours de l'année passée, 41 millions de femmes et de jeunes résidant dans les pays que le FNUAP a définis comme prioritaires utilisaient des services intégrés de santé sexuelle et reproductive avec l'appui de ce dernier.

52. Dans le monde, l'accès à des services modernes de planification familiale s'est accru pour atteindre 76,8 % en 2020, contre 73,6 % en 2000. Dans les pays les moins avancés, qui constituent principalement les pays prioritaires du FNUAP, la proportion de femmes mariées ou en couple dont les besoins de planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes de contraception modernes a augmenté, passant de 39,4 % à 58,5 % entre 2000 et 2020. L'écart entre les groupes les plus pauvres et les groupes plus riches, ainsi qu'entre les femmes rurales et les femmes urbaines, s'est résorbé au cours des deux dernières décennies. Des inégalités persistent toutefois.

53. Certains pays d'Afrique subsaharienne enregistrent les progrès les plus importants en matière d'utilisation des méthodes modernes de planification familiale (tableau 2).

Tableau 2
Pays connaissant les progrès les plus importants quant à la satisfaction de l'ensemble des besoins de planification familiale par des méthodes modernes sur la période 2000-2020

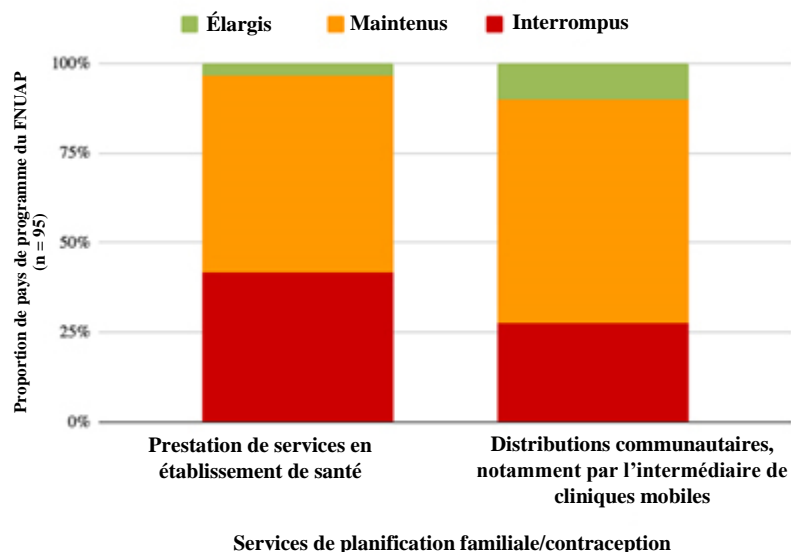
Pays	2000	2020	Différence en points de pourcentage
Rwanda	13,8	67,8	54,0
Éthiopie	15,5	64,9	49,5
Madagascar	26,0	64,4	38,4
Burkina Faso	19,0	56,9	37,9
Sierra Leone	20,8	55,7	34,9
Malawi	42,3	76,7	34,4
Sénégal	22,0	55,0	32,9
Congo	17,8	48,3	30,6
Zambie	37,6	67,2	29,6
Kenya	47,8	77,1	29,2

Source : Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2020).

54. À l'échelle mondiale, le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié a augmenté de 15 %, atteignant 81,3 % en 2019, contre 70,8 % en 2010. Les pays les moins avancés ont enregistré une hausse plus rapide (31 %) ; en Asie du Sud, ce pourcentage a pratiquement doublé.

55. La pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur les systèmes de santé, affectant leurs capacités à assurer des services en matière de santé sexuelle et reproductive. Plus de 17 000 agents de santé à travers le monde sont décédés des suites de la COVID-19 l'année passée. La pandémie a interrompu la prestation des services de planification familiale au sein des établissements de santé pour 42 % des pays de programme du FNUAP (figure 8). Certains pays ont signalé un recul du nombre d'accouchements en établissements hospitaliers par rapport aux années précédentes.

Figure 8
Interruption des services de planification familiale due à la pandémie de COVID-19



Source : enquête sur la riposte à la pandémie de COVID-19 du FNUAP, 2019

56. Malgré la pandémie, le FNUAP a fait progresser l'utilisation des services intégrés de santé sexuelle et reproductive. Il a atteint l'ensemble des produits relatifs à la profession de sage-femme et à la redevabilité en matière de santé sexuelle et reproductive. Cependant, en raison des perturbations provoquées par la pandémie, notamment au sein des services et des chaînes d'approvisionnement, le FNUAP n'a qu'en partie achevé les produits relatifs a) aux politiques de santé sexuelle et reproductive concernant les plus défavorisés ; b) aux services intégrés de santé sexuelle et reproductive ; et c) à la fourniture de produits de santé sexuelle et reproductive.

57. Le tableau 3 ci-après illustre les avancées majeures en faveur d'une plus grande utilisation des services de santé sexuelle et reproductive entre 2017 et 2020.

Tableau 3
Avancées majeures en faveur d'une plus grande utilisation des services de santé sexuelle et reproductive entre 2017 et 2020

Changement	Avant la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP (2017)	L'avant-dernière année de la mise en œuvre du plan stratégique (2020)	Augmentation (en pourcentage)
Pays disposant d'un plan chiffré en matière de santé sexuelle et	32	54	69

reproductive qui donnait la priorité aux groupes marginalisés			
Pays disposant de plans budgétisés de préparation et de riposte aux situations d'urgence et de réduction des risques de catastrophe	18	36	100
Pays dans lesquels au moins 25 % du nombre estimé de décès maternels sont signalés	56	87	55
Pays utilisant un système d'information logistique fonctionnel, notamment pour « atteindre le dernier kilomètre »	45	52	16

58. En 2020, les capacités des bureaux de pays du FNUAP à s'adapter pour faire face à la pandémie ont permis de maintenir ou de renforcer l'utilisation des services de santé sexuelle ou reproductive. Par exemple :

- (a) En République arabe syrienne, le FNUAP s'est associé avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour ajouter une subvention en matière d'hygiène et de protection aux bons électroniques du Programme, lesquels sont utilisés pour l'achat de produits d'alimentation et d'hygiène. Cette initiative a permis de venir en aide à plus de 70 000 femmes enceintes et allaitantes. En 2020, avec l'appui du FNUAP, 103 000 personnes, réparties dans 13 pays, ont bénéficié de programmes de bons et de contributions monétaires à des fins humanitaires ;
- (b) Plusieurs pays d'intervention ont lancé ou déployé à grande échelle des services de télémédecine en 2020 ;
- (c) Au Zimbabwe, le FNUAP a collaboré avec le PAM pour distribuer des contraceptifs dans le cadre des distributions générales de produits alimentaires ;
- (d) En collaboration avec l'OMS, le FNUAP, a lancé un système permettant de réaliser des inspections en ligne de produits de santé reproductive ;
- (e) Grâce à l'application mobile pour des accouchements sans danger, lancée dans la région Asie et Pacifique en collaboration avec la Maternity Foundation, les travailleurs de première ligne avaient désormais accès aux dernières informations sur les politiques et les protocoles cliniques internationaux en matière de soins obstétricaux ;
- (f) En partenariat avec l'UNICEF, l'OMS et les Partenaires dans le domaine de la population et du développement, le FNUAP a partagé, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud, les expériences de plus de 30 pays sur les moyens de réduire le risque d'infection de la mère à l'enfant durant la pandémie.

59. Les interventions programmatiques déployées par le FNUAP aux niveaux mondial et régional ont contribué à l'augmentation de l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive. Grâce au soutien technique de ces interventions, le FNUAP a diffusé des notes techniques sur les activités de préparation et de riposte à la pandémie de COVID-19 à l'intention des services de santé maternelle et de planification familiale. Notons par ailleurs les points suivants :

- (a) le FNUAP a présidé la composante Santé sexuelle et reproductive de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée de l'objectif de développement durable n° 3 « Bonne santé et bien-être » ;
- (b) l'organisation a contribué au Partenariat H6 et aux efforts en faveur d'une couverture sanitaire universelle pour 2030. Le FNUAP et l'OMS ont codirigé la redynamisation de l'initiative visant à mettre un terme aux décès maternels évitables ;
- (c) le FNUAP a poursuivi ses efforts de lutte contre la fistule obstétricale. Il a appuyé l'adoption de la résolution 73/147 de l'Assemblée générale sur l'intensification de l'action engagée pour en finir avec la fistule obstétricale. Avant la fin de l'année 2020, 23 pays disposaient de stratégies nationales visant à éradiquer la fistule obstétricale ;

- (d) le Programme UNFPA Supplies a entamé sa troisième phase en tant que Partenariat UNFPA Supplies pour 2021-2030. D'ici à 2030, le Partenariat UNFPA Supplies sera à même d'éviter 141 millions de grossesses non désirées ainsi que 328 000 décès maternels ;
- (e) le Bureau régional du FNUAP pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a contribué à l'élaboration d'un cadre visant à prévenir la transmission sexuelle du VIH dans la région, couvrant la période 2021-2030 ;
- (f) le Fonds thématique du FNUAP pour la santé maternelle et néonatale a élaboré une série de notes techniques sur la COVID-19 à l'intention des services de maternité poursuivant leurs activités durant la pandémie et, en partenariat avec l'OMS, un guide pour surveiller les effets de la crise de la COVID-19 sur les services essentiels de santé reproductive, maternelle, néonatale, de l'enfant et de l'adolescent ;
- (g) le FNUAP a ajouté des coupes menstruelles et des serviettes hygiéniques en tant que nouveaux articles distincts dans son catalogue des approvisionnements.
60. L'organisation a tiré d'importants enseignements sur l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive, notamment sur l'importance d'intégrer cette question dans le cadre socioéconomique élargi. Le FNUAP s'est notamment rendu compte :
- (a) que l'un des aspects les plus difficiles de la mise en œuvre des services de santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de procréation tient à la mise à disposition de services et d'informations adaptés aux adolescents, aux jeunes et aux populations les plus défavorisées ;
- (b) de l'importance d'améliorer la gestion du système de santé aux niveaux infranationaux et de garantir un financement décentralisé ;
- (c) de la nécessité de déployer à grande échelle des activités en faveur de l'équilibre émotionnel (à savoir la gestion de sa propre santé avec ou sans l'aide d'un prestataire de soins) ;
- (d) de l'importance de mettre en place un mécanisme sollicitant les retours de la communauté durant la pandémie de COVID-19 ; en 2020, seuls 55 % des pays de programme disposaient d'un tel dispositif ;
- (e) de l'importance de déployer à grande échelle la technologie des systèmes d'information géographique pour cartographier l'accessibilité des établissements de soins obstétricaux et néonataux d'urgence pour les femmes enceintes.

Résultat 2 : Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les moyens d'accéder à la santé sexuelle et reproductive et d'exercer leurs droits en matière de procréation, quel que soit le contexte.

Le résultat 2 contribue aux objectifs de développement durable suivants :



61. Entre 2018 et 2020, les adolescents et les jeunes, en particulier les adolescentes, ont été autonomisés dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. En 2020, dans la moitié des pays de programme du FNUAP, les jeunes, y compris les adolescents et les jeunes marginalisés, ont participé à l'élaboration de politiques et de programmes de santé sexuelle et reproductive. Sur les 99 pays de programme du FNUAP, 57 ont déclaré disposer de lois et de réglementations garantissant l'accès équitable et sans restriction des femmes âgées de 15 ans et plus à l'éducation à la sexualité.

62. Les données disponibles sur les connaissances en matière de VIH sont un indicateur indirect de l'autonomisation des jeunes. Au vu des données mondiales les plus récentes, 21 % des femmes et 30,8 % des hommes âgés de 15 à 24 ans possédaient les connaissances nécessaires pour prévenir la transmission sexuelle du VIH dans les pays ciblés par les programmes du FNUAP. L'évaluation 2019 de la capacité du FNUAP en matière d'action humanitaire a conclu que le Fonds avait accordé une plus grande importance aux adolescents et aux jeunes dans ses programmes humanitaires.

63. La pandémie a eu une triple incidence négative sur les jeunes : a) interruption de leur éducation, leur formation et leur accès aux services, notamment dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive ; b) perte d'emploi et plus grandes difficultés à trouver du travail ; et c) obstacles plus importants pour ceux qui entrent dans la vie active. Les répercussions de la pandémie sur la santé mentale sont notamment préoccupantes pour les adolescents et les jeunes. D'après une enquête menée dans 112 pays, près d'un quart des jeunes interrogés avaient l'impression que la pandémie avait affecté leur droit d'accès à l'information.

64. Malgré les nombreuses conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la vie des jeunes, beaucoup d'adolescents et de jeunes se sont mobilisés pour faire face à la crise, notamment ceux en première ligne des initiatives de communication des risques ; ceux qui tiennent les rênes du plaidoyer et des campagnes de lavage des mains ; et ceux qui luttent contre la désinformation, les fausses informations et la stigmatisation au sein de leur communauté.

65. Le FNUAP a réalisé d'importants progrès vers la réalisation des produits de son plan stratégique liés à l'autonomisation des jeunes et des adolescents. Le tableau 4 met ces avancées en lumière.

Tableau 4
Avancées majeures liées à l'autonomisation des adolescents et des jeunes en 2020

Changement	Avant la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP (2017)	L'avant-dernière année de la mise en œuvre du plan stratégique (2020)	Augmentation (en pourcentage)
Pays ayant mis en œuvre un programme d'éducation complète à la sexualité en milieu scolaire	22	41	86
Pays disposant d'un mécanisme ou d'une stratégie à l'échelle nationale pour dispenser une éducation complète à la sexualité en dehors du milieu scolaire	24	35	46
Pays disposant de mécanismes institutionnels en faveur de la participation des jeunes à des discussions concernant les politiques et les programmes, notamment au cours des processus de consolidation de la paix	65	83	28
Proportion de pays faisant face à des crises humanitaires qui ont impliqué les jeunes dans leurs processus décisionnels	19 %	62 %	226

66. Les ajustements apportés par ses bureaux de pays ont permis au FNUAP de poursuivre ses programmes en faveur des jeunes, tout comme pour ses partenaires. Par exemple :

- (a) en Iran, le gouvernement a adopté un kit mobile de santé pour appuyer et mettre en œuvre un programme de prévention non scolaire complet à l'intention des jeunes hommes et des jeunes femmes les plus exposés au VIH ;
- (b) en Mongolie, les étudiants handicapés ont bénéficié de la télémédecine pour une éducation complète à la sexualité, avec l'appui du FNUAP ;
- (c) en Macédoine du Nord, une plateforme numérique élaborée par le FNUAP a permis aux jeunes présentant une forme d'autisme d'avoir accès à une éducation à la sexualité de qualité et adaptée à leur âge ;
- (d) en partenariat avec le ministère de la Santé de la République bolivarienne du Venezuela, le FNUAP a contribué à renforcer le système de santé en portant une attention accrue aux adolescents, au moyen de stratégies telles que les visites à domicile prévoyant la distribution de contraceptifs modernes.

67. Les avancées appuyées par le FNUAP aux niveaux mondial et régional favorisent un environnement propice à l'autonomisation des adolescentes et jeunes à l'échelle nationale. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'UNICEF et l'OMS, le FNUAP a élaboré un programme non scolaire d'éducation complète à la sexualité.

68. En 2020, le FNUAP et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies ont contribué au rapport du Secrétaire général sur les jeunes, la paix et la sécurité (S/2020/67). Le Conseil de sécurité a pris note de ce document lorsqu'il a adopté, en juillet 2020, la résolution 2535 sur les jeunes, la paix et la sécurité.

69. Le FNUAP et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont codirigé le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire, qui contient des lignes directrices relatives à la collaboration avec et pour les jeunes en situation humanitaire et en cas de crise prolongée. Le Comité permanent interorganisations a adopté lesdites directives.

70. La Banque mondiale et le FNUAP ont entamé la deuxième phase du projet « Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel » en vue d'accélérer la transition démographique et de réduire les inégalités entre les genres. En 2020, ce projet a permis d'augmenter les revenus de 26 500 filles et d'éviter 2,4 millions de grossesses non désirées.

71. L'un des principaux enseignements fut de reconnaître la valeur inhérente à la mobilisation des jeunes dans les initiatives de communication des risques durant les crises. Les jeunes se sont également avérés indispensables pour combler le fossé numérique en apportant informations et connaissances aux communautés qui ne bénéficiaient pas d'un accès direct aux technologies numériques, et en adaptant les messages et les canaux employés pour venir en aide à différentes populations.

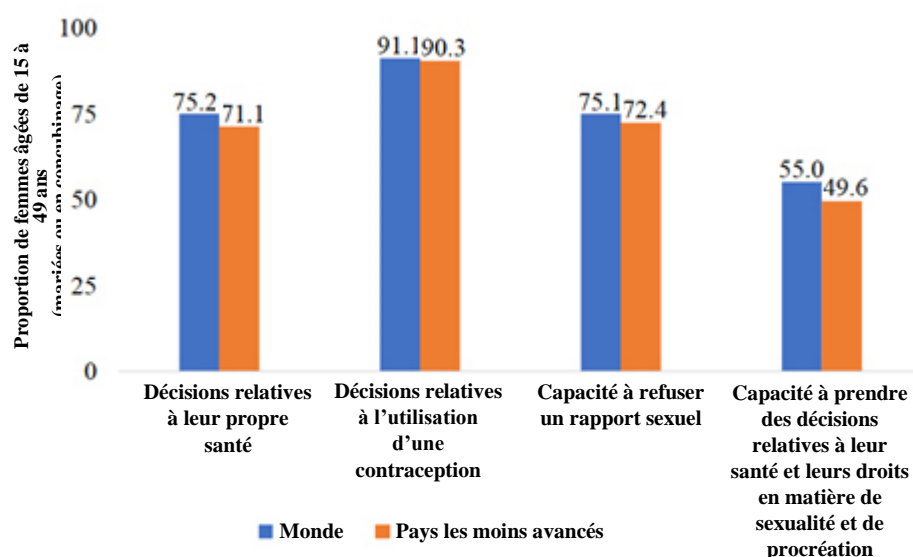
Résultat 3 : L'égalité des genres, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, et les droits en matière de procréation sont en progression dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.

Le résultat 3 contribue aux objectifs de développement durable suivants :



72. Au début de l'année 2020, l'égalité des genres ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles ont continué à progresser. Les données les plus récentes révèlent que 55 % des femmes âgées de 15 à 49 ans prennent leurs propres décisions de façon éclairée en ce qui concerne les relations sexuelles, l'utilisation d'une contraception et les soins de santé (figure 9). Soixante-treize pays disposent de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins, aux informations et aux services de santé sexuelle et reproductive. Le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines ont quant à eux continué de baisser à l'échelle mondiale.

Figure 9
Capacité des femmes à prendre des décisions en matière de santé sexuelle et reproductive

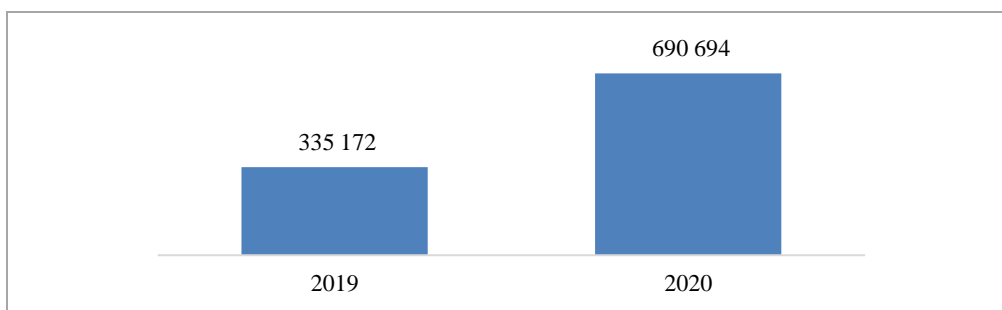


Source : base de données du FNUAP, 2020

73. La pandémie de COVID-19 a mis à mal l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. La violence et le harcèlement sexuel en ligne sont en hausse. Une étude menée dans huit pays par le Bureau régional du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique a révélé que les cas de violence domestique et les troubles de la santé mentale ont augmenté durant, ou immédiatement après, les périodes de confinement dues à la pandémie. Durant le confinement, le nombre d'appels à destination des services d'assistance téléphonique a augmenté de près de la moitié dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. La cyberviolence a également connu une hausse. Certains pays ont signalé une baisse du nombre de femmes et de filles cherchant de l'aide en raison du manque de services disponibles, des restrictions de circulation et de la peur du virus.

74. À l'échelle mondiale, le nombre de femmes ayant subi des violences parmi celles qui ont sollicité des services essentiels a doublé entre 2019 et 2020 (figure 10).

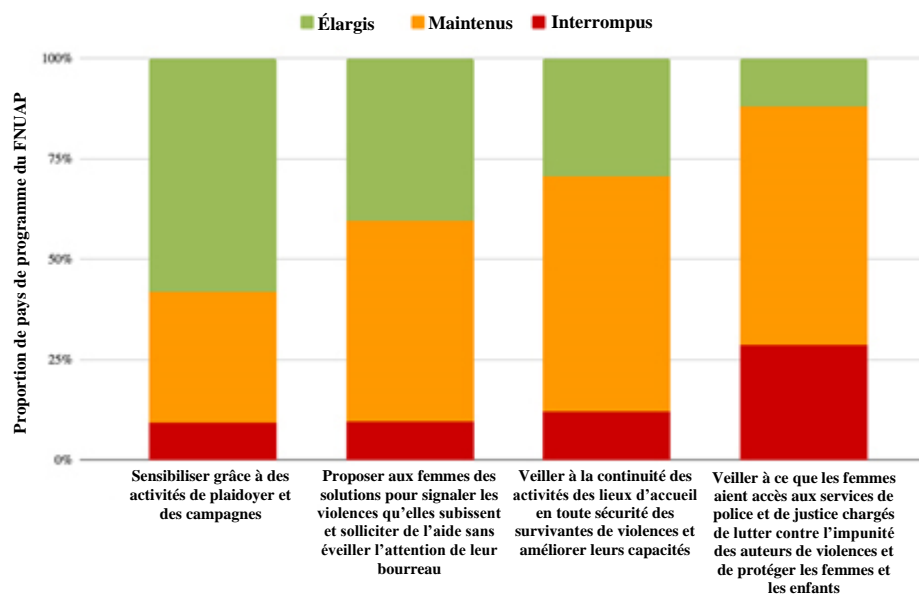
Figure 10
Nombre de femmes ayant subi des violences parmi celles qui ont sollicité des services essentiels entre 2019 et 2020



Source : rapports annuels des bureaux de pays du FNUAP

75. Malgré ces difficultés, le FNUAP a bien avancé dans la réalisation des produits de son plan stratégique pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. En 2020, le Fonds et ses partenaires ont maintenu ou élargi la majorité des initiatives de lutte contre la violence basée sur le genre (figure 11).

Figure 11
Répercussion de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des initiatives de lutte contre la violence basée sur le genre



Source : enquête sur la riposte à la pandémie de COVID-19 du FNUAP, 2019

76. Avec l'aide du FNUAP, les pays ont fait d'importants progrès sur la voie de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles (tableau 5). Le FNUAP a) est venu en aide à des millions de femmes et de filles, leur proposant des services de prévention de la violence basée sur le genre en situation humanitaire ; b) a appuyé les services d'intervention et de réduction des risques dans 47 pays ; c) a contribué à l'ouverture de 800 lieux sûrs d'accueil des femmes dans 42 pays ; et d) a renforcé 1 430 établissements de santé proposant des services de lutte contre la violence basée sur le genre, notamment une gestion clinique des victimes de viol, dans 46 pays.

77. Les ajustements apportés au programme par le FNUAP à l'échelle nationale ont permis de maintenir ou d'intensifier les progrès de la lutte contre la violence basée sur le genre. Plus de 25 pays de programme du FNUAP ont mis en place des services d'assistance téléphonique pour venir en aide aux femmes et aux filles qui subissent des violences durant la pandémie de COVID-19. En Équateur, le FNUAP a contribué à la prestation à distance de services de gestion des cas de violence basée sur le genre et de soutien psychosocial.

Tableau 5
Avancées majeures en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles en 2020

Changement	Avant la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP (2017)	L'avant-dernière année de la mise en œuvre du plan stratégique (2020)	Augmentation (en pourcentage)
Pays disposant d'un mécanisme national pour mobiliser plusieurs parties prenantes, notamment la société civile, afin de prévenir et combattre la violence basée sur le genre	35	57	63
Pays disposant d'un plan national d'action chiffré visant à lutter contre les pratiques néfastes	23	31	35
Pays disposant de systèmes nationaux de collecte et de diffusion de données ventilées sur l'incidence et la prévalence de la violence basée sur le genre	33	42	27

78. Les interventions mondiales et régionales du FNUAP ont sensiblement fait avancer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. En 2021, au sein du Comité permanent interorganisations, la Directrice exécutive du FNUAP a assumé un rôle de cheffe de file afin de prévenir l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Le FNUAP a également mis en place un réseau interorganisations de coordonnateurs qualifiés pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels en situation humanitaire.

79. Le Fonds continue de faire office d'organisme de premier plan au sein du Comité permanent interorganisations dans le domaine de responsabilité relatif à la violence basée sur le genre en situation humanitaire.

80. Les partenariats ont joué un rôle important pour le FNUAP, qui :

- (a) a coprésidé l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée des objectifs de développement durable spécialisée dans l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;
- (b) en collaboration avec l'UNICEF, continue de mener le plus important programme international visant à accélérer l'abandon des mutilations génitales féminines. Dix pays affichent un taux de mutilations génitales féminines en baisse constante. Plus de 4,3 millions de filles ont bénéficié de formations aux compétences nécessaires à la vie courante et d'interventions en matière de sexualité au titre du programme international du FNUAP et de l'UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage des enfants ;
- (c) en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a codirigé le comité sur l'autonomie corporelle et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation à l'occasion du Forum Génération Égalité marquant le 25^e anniversaire du Programme d'action de Beijing ;
- (d) le FNUAP a joué un rôle clé dans la promotion des droits des personnes d'ascendance africaine. En 2020, sept pays ont élaboré des stratégies visant à promouvoir la participation et les droits des jeunes personnes d'ascendance africaine en Amérique latine et dans les Caraïbes.

81. Le FNUAP et ses partenaires de mise en œuvre ont repéré des lacunes en matière de promotion de l'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles, notant en particulier que a) seules trois femmes sur quatre peuvent prendre des décisions relatives à leur santé ou refuser un rapport sexuel ; et b) que les jeunes filles sont susceptibles de connaître des violences au sein du couple.

Résultat 4 : La quête du développement durable représente et prend en compte toutes les personnes, partout dans le monde.

Le résultat 4 contribue aux objectifs de développement durable suivants :



82. Au début de l'année 2020, les données disponibles indiquent des progrès constants visant à représenter et prendre en compte l'ensemble de la population, partout dans le monde, en vue de favoriser le développement durable.

- (a) 73,1 % de la population qui devait être recensée en 2020 l'était avant la fin de l'année, malgré les retards dus à la pandémie ;
- (b) 86,1 % des pays ont effectué au moins un recensement de la population et des logements au cours des dix dernières années ;
- (c) 59,8 % des pays disposent de données relatives à l'enregistrement des naissances au moins complètes à 90 % ;
- (d) 62,2 % des pays disposent de données relatives à l'enregistrement des décès au moins complètes à 75 % ;
- (e) 73,3 % des naissances des enfants de moins de 5 ans ont été déclarées auprès de l'état civil, par âge.

83. La pandémie a bouleversé les activités habituelles du système international de données et de statistiques, entraînant des retards dans les activités de recensement et d'enquête, et les autres programmes de données. Près de 65 % des sièges des bureaux de statistique à travers le monde sont complètement ou partiellement fermés, et 96 % ont interrompu, en partie ou en totalité, leurs activités de collecte de données en face à face, tandis que dans les pays à revenu faible ou les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, neuf bureaux de statistique sur dix ont connu des coupures budgétaires et ont du mal à maintenir leurs activités habituelles.

84. Sur les 49 pays de programme qui devaient effectuer un recensement en 2020, seuls 11 ont mené à bien ces activités et 38 les ont reportées.

85. En ce qui concerne le résultat 4, le FNUAP a contribué à certaines avancées à l'échelle nationale, notamment aux réalisations suivantes :

- (a) en Somalie, pour la première fois, des données en temps réel servant à la planification et à l'élaboration des politiques ont été recueillies dans le cadre de l'enquête démographique et de santé effectuée par le pays ;
- (b) en collaboration avec le Bureau national de statistique, le Bureau régional du FNUAP au Honduras a réalisé des estimations démographiques à l'échelle infranationale ;
- (c) en Bosnie-Herzégovine, le FNUAP a poursuivi son appui à un réseau de 17 centres pour le « vieillissement en bonne santé ». D'après une étude récente, ces centres ont eu un impact positif sur la santé et le bien-être des personnes âgées ;
- (d) en 2020, le FNUAP a élaboré 55 ensembles communs de données opérationnelles sur les statistiques démographiques à utiliser en situation humanitaire.

86. Les initiatives mondiales et régionales du FNUAP ont joué un rôle crucial dans les efforts visant à représenter et prendre en compte l'ensemble de la population, partout dans le monde, en vue de favoriser le développement durable. En 2020, le FNUAP a déployé l'initiative « kNOwVAWdata » à l'échelle mondiale. À l'origine, celle-ci visait à renforcer les capacités régionales et nationales à évaluer la violence contre les femmes dans la région Asie et Pacifique. En 2020, dix pays de cette région ont mené des enquêtes nationales en la matière.

87. Le FNUAP a également créé un tableau de bord géospatial sur la violence au sein du couple. Celui-ci contient des données nationales et infranationales sur la violence au sein du couple ventilées par âge, lieu de résidence, emploi, éducation et richesse du ménage. Le FNUAP a également mis au point un tableau de bord sur la vulnérabilité de la population à la pandémie de COVID-19 et un dispositif de suivi visant à évaluer l'incidence de la pandémie sur les activités de recensement.

88. En 2020, le FNUAP a mis en œuvre des initiatives axées sur le vieillissement dans plus de dix pays. Le Liban a élaboré une stratégie nationale en faveur des personnes âgées. En Chine, le FNUAP a contribué à l'élaboration d'un plan national quinquennal (2021-2025) sur le vieillissement. Il a également accompagné l'OMS dans la mise en œuvre de la résolution 75/131 de l'Assemblée générale sur la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030).

89. Le Bureau régional du FNUAP pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a contribué à l'intégration de la question des changements climatiques dans le programme d'éducation complète à la sexualité.

90. Pour ce qui est de représenter et prendre en compte toutes les personnes, partout dans le monde, le FNUAP a tiré les enseignements suivants :

- (a) les investissements en faveur des données et de l'innovation sont essentiels pour faire face aux crises et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;
- (b) l'évaluation des activités statistiques menées à travers le monde indique le besoin urgent d'investir dans les innovations en matière de données ;
- (c) une dépendance excessive envers les données « lentes », à savoir des informations qui sont rarement recueillies, entrave les résultats en temps réels.

91. La pandémie de COVID-19, les conflits et les contextes fragiles pèsent sur la viabilité des recensements et des enquêtes traditionnels, et rendent donc difficiles la représentation et la prise en compte de l'ensemble de la population, partout dans le monde. Nombre des indicateurs des objectifs de développement durable ne disposent pas de données comparables à l'échelle internationale.

Efficacité et efficience organisationnelles

92. Les progrès accomplis en matière d'efficacité et d'efficience organisationnelles ont aidé le FNUAP à obtenir des résultats en matière de développement en 2020. Celui-ci a atteint les objectifs des quatre produits relatifs à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles.

93. Les programmes qu'il a menés aux échelles mondiale, régionale et nationale ont donné des résultats satisfaisants en 2020. Entre 2017 et 2020, le nombre de programmes de pays jugés « satisfaisants » a augmenté, passant de 87 % à 90 %. Par ailleurs, au cours de la même période, le FNUAP a atteint 86 % des cibles de ses programmes régionaux et 77 % des objectifs de son programme mondial.

94. En 2020, le FNUAP a réalisé des gains d'efficacité s'élevant à 8,3 millions de dollars en évitant certains coûts et en faisant des économies, soit 7,1 millions de dollars dans le cadre de ses propres initiatives et 1,2 million, dans le cadre d'initiatives bilatérales menées en collaboration avec les organismes partenaires des Nations Unies. L'encadré 2 montre les principaux gains d'efficacité réalisés par le FNUAP en 2020 malgré la pandémie de COVID-19.

Encadré 2

Principaux gains d'efficacité réalisés par le FNUAP en 2020

Transferts de fonds aux partenaires de mise en œuvre

- La mise en œuvre intégrale du système de programmation mondial a permis au FNUAP de procéder à un plus grand nombre de transferts de fonds destinés à ses partenaires de mise en œuvre en 2020. Ce système a également permis au FNUAP d'ajuster les effectifs en personnel (équivalant à 15 employés à temps plein) pour appuyer d'autres programmes et activités opérationnelles.
- La mise en œuvre intégrale du système de programmation mondial a également permis au FNUAP de répondre à 81 % des demandes d'avances de fonds et des rapports de dépenses soumis par 1 250 partenaires de mise en œuvre dans les 15 jours ouvrés suivant leur réception, contre 79 % en 2019, une situation qui a contribué à simplifier la mise en œuvre des programmes.

Déploiement rapide de renforts

- La proportion de situations d'urgence humanitaire de niveaux 1 et 2 dans lesquelles le déploiement de renforts a été réalisé à temps a augmenté, passant de 33 % à 80 % entre 2017 et 2020. En 2020, le FNUAP et ses partenaires ont contribué à 113 déploiements dans 30 bureaux de pays du Fonds.

Économies réalisées grâce aux contraceptifs génériques

- Les économies réalisées grâce à l'achat de contraceptifs génériques ont été multipliées par plus de six en deux ans, passant de 1,9 million de dollars à plus de 12,4 millions de dollars entre 2018 et 2020.

Approvisionnement écologique

- En adoptant des procédures d'« approvisionnement écologique » en préservatifs en latex, le FNUAP a contribué à réduire ses émissions de dioxyde de carbone de 15 000 tonnes et ses déchets solides de 498 000 kilogrammes.

95. Les évaluations des programmes de pays menées entre 2018 et 2020 ont révélé que la majorité d'entre eux avaient été efficaces, et qu'ils étaient tous adaptés au contexte de chaque pays et à la cible stratégique du FNUAP. En 2020, 68 % des programmes de pays du FNUAP intégraient la question du handicap.

96. Par ailleurs, en 2020, le FNUAP avait mis en œuvre 89 % des recommandations formulées dans les évaluations. La première évaluation formative de l'approche du FNUAP en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire a révélé que le Fonds avait progressé dans l'institutionnalisation de la coopération Sud-Sud. En 2020, 68 bureaux de pays du FNUAP avaient en effet obtenu les résultats escomptés dans le cadre d'une telle coopération.

97. Par ailleurs, entre 2019 et 2020, la mise à l'essai et à l'échelle d'initiatives innovantes a progressé. En 2020, le Fonds pour l'innovation du FNUAP a lancé un deuxième défi d'innovation international afin de définir des solutions visant à prévenir les décès maternels évitables. Le FNUAP continuera de déployer ses innovations à grande échelle au cours du prochain cycle de son plan stratégique.

98. En 2020, les revenus du FNUAP ont franchi le cap du milliard de dollars pour la quatrième année consécutive. Le Fonds a vu le montant brut des contributions provenant d'autres ressources reculer de 7 %. Malgré cette baisse, sa situation financière demeure solide : ses ressources ordinaires se sont stabilisées à environ 416 millions de dollars, soit 11 % de plus qu'en 2019, et ses ressources de cofinancement ont atteint les 860 millions de dollars. Le FNUAP a signé 85 nouveaux accords avec des partenaires du secteur privé en 2020.

99. La même année, il a également augmenté les contributions découlant des transferts entre les organismes des Nations Unies de 7 % par rapport à 2019. Les contributions du secteur privé ont elles aussi augmenté, passant de 9,4 millions de dollars à 41,1 millions de dollars entre 2019 et 2020.

100. Les contributions brutes en faveur du fonds thématique sur l'action humanitaire du FNUAP ont quant à elles augmenté de 5,8 millions de dollars à 30,8 millions de dollars sur la même période. En 2020, le FNUAP a mobilisé 88,9 millions de dollars dans le cadre de son financement humanitaire au titre d'accords pluriannuels, contre 43,2 millions en 2016. Près de 40 % des fonds du FNUAP ont été alloués à des organisations locales, notamment celles dirigées par des femmes.

101. En 2020, près de 12 % de l'ensemble des dépenses programmatiques du FNUAP ont été principalement engagés dans les interventions déployées pour faire face à la pandémie de COVID-19 ou y étaient étroitement liés.

102. En 2020, le FNUAP a bien progressé dans la gestion de ses ressources humaines. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, il y a apporté plusieurs ajustements afin de faire face à la pandémie de COVID-19. Il a notamment a) déployé rapidement des renforts à distance ou à l'échelle locale et aménagé des conditions de travail à domicile, afin d'assurer la continuité des activités ; b) veillé en priorité à la mise en place de cadres de protection et à l'accès de l'ensemble du personnel à un soutien ; et c) amélioré les approches de suivi des performances pour s'intéresser aux produits plutôt qu'aux processus.

103. En 2020, le FNUAP a continué de mettre en œuvre plusieurs initiatives de gestion du changement, notamment avec l'opérationnalisation d'un projet axé sur le renforcement de la culture institutionnelle.

104. Il a en outre renforcé ses moyens d'action organisationnels pour prévenir l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en sensibilisant tous les responsables à ces problématiques. En 2020, il a dirigé ou codirigé ces réseaux dans 14 pays à haut risque.

105. Il a porté une attention particulière aux problématiques liées à la non-inclusion, au racisme, à la discrimination et aux inégalités. En 2021, le FNUAP a lancé un programme pour les jeunes professionnels destiné aux jeunes personnes d'ascendance africaine.

106. Le Fonds continue par ailleurs de veiller à la parité entre les genres au sein de son organisation. Il a renforcé la représentation du personnel féminin au niveau D2 ; en 2020, 38,5 % du personnel de niveau D2 étaient des femmes, contre 37,5 % en 2019. Le FNUAP s'efforce toujours de bâtir un lieu de travail inclusif et de renforcer les compétences en matière de gestion. En 2020, 62 % des responsables avaient obtenu une certification après avoir suivi un programme de certification en matière de gestion.

107. Le FNUAP a obtenu une opinion sans réserve des commissaires aux comptes en 2020 (audit externe). Il a en outre mis en œuvre 96 % des recommandations des audits internes. En 2020, toutes les unités opérationnelles mandatées par le FNUAP ont procédé à une estimation des risques à l'échelle de l'organisation et préparé des plans d'action pour tous les risques élevés et critiques.

108. D'après les résultats des processus établis de gestion des risques à l'échelle de l'organisation et d'auto-évaluation des contrôles – étayés par l'intégration de la prévention de la fraude et de contrôles de détection dans les politiques et les procédures, et la distribution de supports de sensibilisation connexes, ainsi que la mise en place de contrôles renforcés de « deuxième ligne de défense », notamment pour les transferts de fonds aux partenaires de mise en œuvre, la garantie d'exécution des programmes d'approvisionnement « au dernier kilomètre » et un meilleur suivi des performances, ce qui a permis d'entreprendre de rapides mesures de gestion des problèmes identifiés – le FNUAP est convaincu que les contrôles antifraude ont porté leurs fruits en 2020. Par ailleurs, dès 2020, la direction du FNUAP a fait le nécessaire pour atténuer les risques découlant de la souplesse accrue qui s'imposait en cette période de pandémie.

109. Le FNUAP s'efforce toujours de réduire au maximum son empreinte environnementale. En 2020, il a élaboré des normes sociales et environnementales en matière de programmation, qu'il fera appliquer en 2021. La même année, il a également défini une proposition de valeur relative aux changements climatiques et poursuivi la réalisation des résultats escomptés en matière d'« approvisionnement écologique ». Dans le cadre de cette démarche, le FNUAP a a) traité 1,5 million de mètres cubes d'eau ; b) économisé 330 000 mètres cubes d'eau et 5 millions de kilowatts d'électricité ; et c) recyclé 77 % des produits post-consommation.

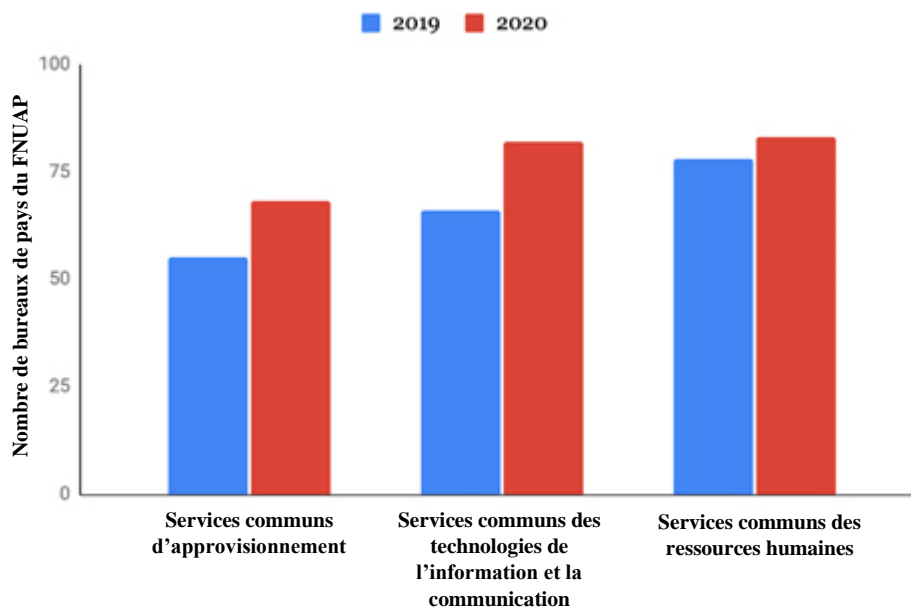
110. En collaboration avec ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNICEF, le FNUAP a élaboré une politique commune complète de recouvrement des coûts, approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision 2020/12. Cette dernière entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et coïncidera avec le prochain cycle budgétaire intégré pour 2022-2025.

111. Le FNUAP a nettement contribué aux résultats, à la coordination et à la cohérence du système des Nations Unies en 2020. En collaboration avec les experts logistiques du PAM, il a œuvré à l'expédition d'équipements de protection individuelle à destination des pays de programme. En 2020, le FNUAP, ONU-Femmes, le PNUD et l'UNICEF ont mis en œuvre le chapitre commun de leur plan stratégique (annexe 5).

Encadré 3
Contribution du FNUAP à l'harmonisation des pratiques opérationnelles et aux résultats obtenus à l'échelle du système des Nations Unies

1. En 2019 et en 2020, le FNUAP a doublé sa contribution financière au système des coordonnateurs résidents.
2. 93 % de ses bureaux de pays ont participé à 219 programmes conjoints.
3. Il a en outre partagé les locaux avec d'autres organismes des Nations Unies dans 72 % de ses bureaux.
4. En 2020, le FNUAP a rejoint le Portail des partenaires des Nations Unies, qu'il entend actuellement intégrer à ses processus d'encadrement des partenaires.
5. Quatre-vingt-deux pays disposent de stratégies relatives aux modalités de fonctionnement, lesquelles permettent de réaliser des gains d'efficacité annuels d'environ 2,2 millions de dollars.
6. En 2020, 82 % des bureaux de pays du FNUAP ont mené des estimations des risques conjointes.
7. La même année, le FNUAP a effectué de nouveaux audits conjoints auprès des partenaires de mise en œuvre de plusieurs organismes des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Figure 12
Mise en œuvre des services communs en 2019 et en 2020



Source : rapports annuels des bureaux de pays du FNUAP, 2020

112. L'introduction de la signature électronique et des applications de gestion des opérations automatisées pour les autorisations de paiement ; l'examen, la certification et la soumission des rapports à l'intention des donateurs ; et l'examen, l'approbation et la signature des accords avec d'autres organismes des Nations Unies ont facilité les activités des bureaux extérieurs dans le cadre du travail à domicile et permis au personnel chargé du traitement des transactions de gagner du temps, tout en réduisant l'utilisation de documents et rapports papier.

113. Le FNUAP a tiré plusieurs enseignements concernant l'efficacité et l'efficacité organisationnelles de sa riposte à la pandémie de COVID-19, notamment sur :

- (a) l'importance d'institutionnaliser le cadre de gestion adaptative, que le FNUAP a ébauché en 2020 ;
- (b) l'importance de mettre en œuvre des politiques et des procédures souples garantissant la continuité des activités ;
- (c) la nécessité de mieux intégrer la préparation aux situations d'urgence à tous les échelons de l'organisation ;
- (d) l'importance d'institutionnaliser la technologie numérique pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de ses programmes. Le FNUAP entend mettre au point une stratégie numérique en 2021.

V. **Élaboration du nouveau plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025**

114. En 2020, le FNUAP a commencé l'élaboration de son nouveau plan stratégique pour 2022-2025, qui sera le deuxième de trois plans stratégiques successifs visant à réaliser, à l'horizon 2030, les trois résultats transformateurs escomptés. Son objectif premier sera d'accélérer la réalisation de ces résultats. Le FNUAP soumettra son nouveau plan stratégique à l'occasion de la deuxième session ordinaire de 2021 de son Conseil d'administration.